

Afac-Agroforesteries

3, la pépinière – Pôle de l'arbre, route de Redon

44290 Guéméné Penfao

contact@afac-agroforesteries.fr



APPEL A PROJETS

« Plantons 1 million d'arbres en France »

saison 2017-2018

**de l'Afac-Agroforesteries
avec la Fondation Yves Rocher – Institut de France**

Date limite
de la réception des candidatures

vendredi 21 avril 2017

ARTICLE 1 : OBJET ET CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'APPEL A PROJETS

Avec bientôt 2 millions d'arbres plantés d'ici fin 2015 dans le cadre du programme «Plantons pour la planète», la Fondation Yves Rocher – Institut de France, consciente des enjeux partout en France sur la qualité de l'eau, les sols, les paysages, la biodiversité et le climat, poursuit résolument son engagement sur les haies et les arbres champêtres. Cet appel à projets ouvre un nouveau partenariat entre l'Afac-Agroforesteries et la Fondation pour le financement de plantation de 1million d'arbres sur 3 ans (saison 2015-2016, saison 2016-2017 et saison 2017-2018). Ce nouveau programme de plantation est pionnier en matière de haute-qualité de plantation puisqu'il porte l'évolution des pratiques émergentes autour de l'arbre hors-forêt : le développement de la filière Arbres et Arbustes labellisés « Végétal local ».

Contexte



Les structures réunies au sein du réseau Afac-Agroforesteries plantent annuellement plus de 800 000 d'arbres ou d'arbustes, dont 400 000 arbres avec la Fondation : haies agricoles pour la protection climatique des animaux et des cultures, la régénération des sols, la qualité et la circulation de l'eau mais aussi pour la production de biomasse, la valorisation des paysages ... Les opérateurs replantent le long des routes et des chemins, autour et dans les parcelles agricoles et réalisent des opérations de verdissement de quartiers périurbains ou ruraux. Dans le cadre de la TVB et des SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique), il contribue également au développement de projets de territoires résilients.

Cependant, il est impossible, aujourd'hui, de connaître l'origine des plants mis en terre dans les grands chantiers (infrastructures, carrières, etc.), les aménagements paysagers et les replantations de haies dans l'espace rural. La traçabilité existe dans la filière forestière (MFR, Matériel Forestier de Reproduction) mais ce matériel est essentiellement utilisé pour les plantations à finalité de boisement et il ne concerne que les hauts-jets (Chêne, Merisier, Frêne, ...). Toutes les espèces buissonnantes, hautes et basses utilisées pour les plantations de haies ne disposent d'aucune traçabilité ou de certification.

Or, la diversité génétique et l'adaptation aux contextes pédoclimatiques locaux sont essentielles pour la qualité des plantations et leur durabilité en période de changement climatique. L'identité des terroirs français est faite aussi de leur patrimoine vivant d'arbres, arbustes infiniment variés. En introduisant des espèces végétales sans appartenance locale avérée, on prend le risque de plantations fragiles et peu résistantes (maladies, parasites invasifs) et d'une banalisation des territoires.

L'étude «démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine locale», qu'on nommera de manière plus concise « AAL », est une réponse de l'Afac-Agroforesteries et de ses partenaires (la Fédération de Conservatoires Botaniques Nationaux et Plante&Cit ) à l'appel à projets « conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales », lancé par le Ministère de l'Écologie dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité en 2011.

Des outils techniques spécifiques ont été mis en place pour définir les activités de cette filière de production et établir un plan de sensibilisation des publics ciblés qu'ils soient donneurs d'ordre, prescripteurs ou acteurs de terrain. Ces différents outils validés techniquement et scientifiquement sont présentés sous forme de fiches de récolte et de culture des principales espèces ligneuses, de définition de la typologie des sites de récolte et des protocoles de récolte, de la sécurisation de l'accès à la ressource en graines ou boutures. Ces cahiers techniques sont consultables sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries. Ainsi, la mise en place d'un label «Végétal local» permettra de certifier et de contrôler l'origine et la qualité des plants utilisés par les opérateurs et les planteurs.

Ainsi, l'Afac-Agroforesteries entend proposer des outils pour restaurer et dynamiser la biodiversité par l'introduction d'un matériel végétal d'origine locale certifiée et fait appel à la Fondation lancer et soutenir financièrement la plantation d'arbres et d'arbustes d'origine locale certifiée.

L'engagement de la Fondation en faveur de la plantation d'arbres est unique en France en premier lieu pour son ampleur. En effet, depuis le lancement du premier appel à projets en 2010-2011, ce programme a permis l'évolution de la plantation de haies, de façon significative. Ce partenariat accompagne environ 25% de l'ensemble des haies plantées en France chaque année. Le soutien pour des plantations de qualité avec le montage de la filière AAL, est, dans un deuxième lieu, le gage d'une confiance que porte la Fondation au réseau d'opérateurs de l'Afac-Agroforesteries pour leurs actions innovantes et expérimentales. Ce nouveau programme d'aide à la démarche AAL, permettra d'enclencher et de fédérer des initiatives locales, à l'échelle nationale. Aujourd'hui, l'Afac-Agroforesteries n'a pas encore toute la visibilité sur le nombre d'opérateurs capables de préconiser et d'utiliser des plants d'origine locale certifiés. Les trois campagnes du programme « Plantons 1 million d'arbres en France » doivent permettre la montée en puissance de l'utilisation des plants certifiés d'origine locale et donc le développement et la pérennisation de la filière. Le soutien apporté par la Fondation confortera l'investissement de l'Afac- Agroforesteries et de son réseau en faveur de ces plants d'origine locale.

Objectifs de l'appel à projets

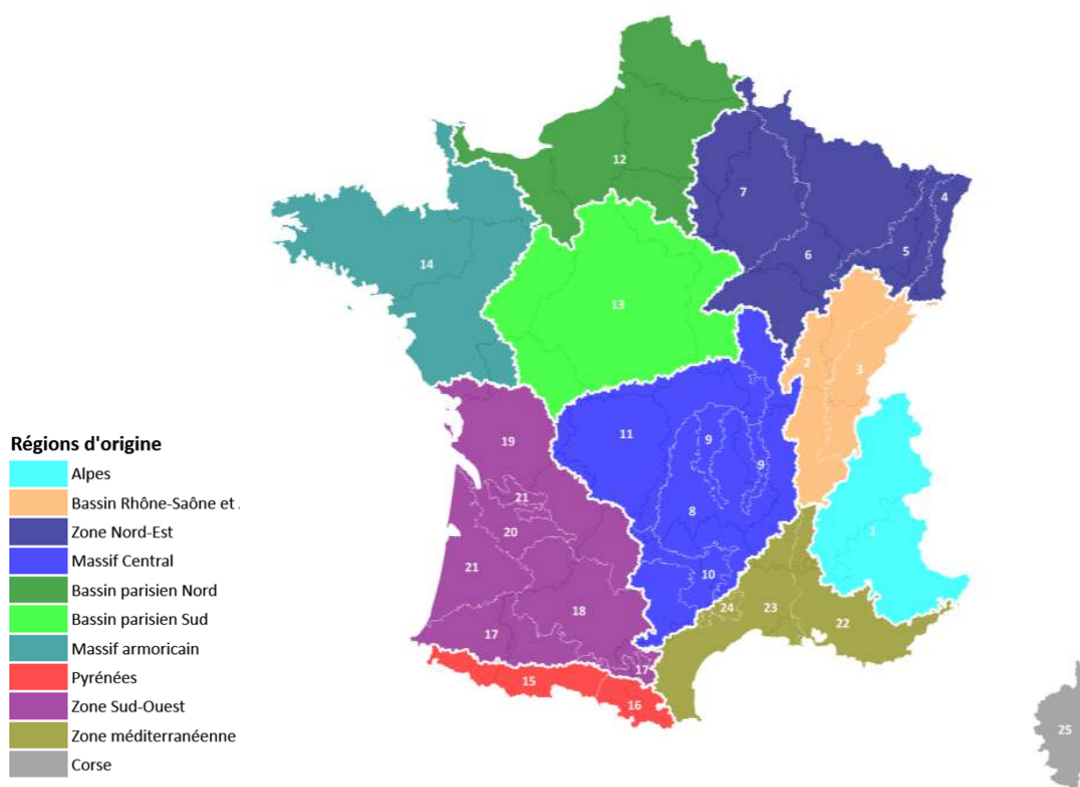
Objectifs quantitatifs du programme :

Ce programme a donc pour objectif principal la plantation de 1.000.000 (un million) d'arbres au cours des campagnes de plantation des saisons 2015-2016, saison 2016-2017 et saison 2017-2018, dont 200.000 (deux cent mille) plants labellisés « Végétal local ».

Objectifs cartographiés :

La carte des différentes régions d'origine a été élaborée suivant les grands ensembles biogéographiques français. Ce sont onze régions d'origine métropolitaines. Elles sont divisées en unités naturelles qui correspondent aux différences climatiques, pédologiques ou biogéographiques existantes au sein des régions d'origine. L'un des objectifs de ce nouveau partenariat sera de développer des filières de production d'arbres et d'arbustes labellisés « Végétal local » pour chaque région d'origine. Pour ainsi conserver la diversité génétique des arbres de chaque territoire et engager des replantations avec des arbres issus de semences locales.

Carte des 11 régions d'origines



Objectifs de l'Afac-Agroforesteries à travers cet appel à projets :

- planter 400.000 arbres en France
- inciter les opérateurs à planter « Végétal local »
- avoir une diversité d'opérateurs (différence d'échelle d'action, variété de missions et d'objectifs, diversité géographique à l'échelle nationale, pratiques spécifiques, ...)
- donner de la multifonctionnalité des 400.000 d'arbres plantés
- conserver et augmenter la diversité génétique des arbres et des arbustes pour en augmenter leur résistance et adaptabilité
- atténuer les effets du changement climatique et tout en s'y adaptant
- utiliser durablement les espèces végétales indigènes et donc conserver le patrimoine génétique végétal local
- pérenniser les plantations pour maintenir une diversité biologique et des écosystèmes (trame verte et bleue de qualité)
- lutter contre la banalisation des paysages ruraux à l'échelle nationale
- maintenir la qualité des eaux et lutter contre l'érosion accrue des sols
- sensibiliser les agriculteurs, les élus et le grand public à l'utilité des arbres champêtres
- renforcer et développer la dynamique en faveur de la conservation de plantation et d'un entretien respectueux des arbres champêtres et des haies
- constituer un véritable observatoire et une base de données solide sur les actions de plantations de haies et d'arbres hors-forêt en France

Sujet de l'appel à projets

Nombre d'arbres

Le candidat peut déposer un dossier pour un :

- Minimum de 2.000 arbres
- Maximum de 30.000 arbres (pouvant être réduit à 25.000 voire 20.000 arbres en fonction des demandes).

Dans le nombre d'arbres demandés, le candidat indiquera le nombre de plants labellisés « Végétal local » qu'il souhaite utiliser.

Durée du programme

Lors de cet appel à projets, le candidat s'engage à planter, entre NOVEMBRE 2017 et FIN AVRIL 2018 un nombre de plants d'arbres et d'arbustes qui aura été validé dans la convention avec l'Afac-Agroforesteries.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS

Lancement de l'appel à projets

Cet appel à projets est lancé par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre du programme « Plantons 1million d'arbres en France » en partenariat avec la Fondation. Il peut être obtenu sous format numérique à l'adresse suivante : afac-agroforesteries.fr

Conditions relatives aux candidats

Peuvent candidater :

- Organismes (association, chambre d'agriculture, collectivité, fédération, entreprise, recherche ou encore enseignement) :

Le seuil minimum pour candidater est de 2.000 arbres. Si le candidat démarre une activité de plantation depuis moins de 3 ans ou si l'activité de plantation est une activité annexe à l'activité principale de l'organisme alors ce minima peut être revu si le candidat le demande et au regard d'une argumentation. Le caractère pluri-annuel du projet est dans ce cas un atout.

- Agriculteurs :

L'attention de la commission portera sur le caractère environnemental de la plantation et les missions de conseil autour de ces plantations. Le candidat est invité à se rapprocher d'un organisme-conseil.

- Particuliers :

Les dossiers candidatant pour les tours de jardin ou pour les plantations horticoles, sauf en cas de mitoyenneté avec une parcelle agricole, seront rejetés. Le candidat doit justifier d'une démarche concertée avec son voisin-agriculteur, d'un minimum de 150m de haies et d'un conseil par un organisme professionnel «arbres champêtres, haies et agroforesteries». Cet organisme peut être utile pour présenter le dossier du présent candidat et solliciter la subvention pour lui. Des perspectives pluri-annuelles sont un atout.

Il est interdit au candidat de présenter plusieurs dossiers à la fois.

Présentation du dossier de candidature (projets)

Le candidat doit impérativement, sous peine d'élimination de son projet, présenter un document (en version PDF) comportant les éléments suivants :

- une description du contexte dans lequel le projet de plantation s'inscrit (le territoire et ses dynamiques sociales, politiques, paysagères, d'infrastructures, environnementales ou agricoles)
- un tour d'horizon des acteurs engagés (de près ou de loin) dans ce projet ou d'acteurs que le candidat souhaiterait mobiliser pour ce projet de plantation
- un portrait du candidat : ses missions, ses engagements pour le bocage, l'environnement ou autre, ses méthodes d'actions, ses projets phares déjà menés, ses projets à venir
- une présentation de son engagement dans la démarche « Végétal local » (si il y a)
- une description de l'opération qui sera menée dans le cadre de ce programme sur la saison 2017-2018. Cette description s'attachera à montrer la diversité des sujets et des enjeux abordés par le projet de plantation.¹
- une présentation des réalisations similaires déjà effectuées antérieurement peut sérieusement appuyer la candidature.
- une présentation des bénéficiaires de ce projet de plantation
- une note argumentée sur l'utilisation de cette aide financière. Le financement du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» doit être un levier pour des plantations modèles qui ouvrent de nouvelles réponses. Le candidat doit orienter au moins une partie de ce financement vers des projets à haute-valeur, démonstratifs et innovants
- un calendrier opérationnel du projet
- des éléments iconographiques en rapport avec le projet présenté

Le candidat doit également remplir la **fiche de demande initiale** (en version excel) téléchargeable sur : <http://afac-agroforesteries.fr/appel-a-projets-plantons-1-million-darbres-en-france/>

¹ L'Afac-Agroforesteries est consciente que le candidat peut ne pas être en mesure de définir précisément les quantités de plants qu'il souhaite réaliser car il n'a pas encore de visibilité sur la saison de plantation et/ou qu'il ne sait pas encore si il aura des plants labellisés « Végétal local ». Le nombre d'arbres indiqué dans le dossier par le candidat reste à titre indicatif.

Critères de l'appel à projets

Cahier des charges technique

Pour que ce soutien au réseau de professionnels soit un vrai levier pour diffuser des principes qui respectent les fonctionnalités des systèmes agroforestiers et de tous les arbres champêtres, l'Afac-Agroforesteries a décidé de préciser les données techniques minimales pour des plantations réellement multifonctionnelles. Le projet déposé par le candidat devra répondre à ce cahier des charges technique² :

- proposer des plantations respectueuses de l'environnement.
- 85% des plantations seront protégées par du paillage biodégradable.
- favoriser les implantations linéaires en limitant les bosquets.
- les bosquets ne peuvent représenter plus de 50% des plants de chaque opérateur. Les plants consacrés aux bosquets ne peuvent dépasser 500 plants par propriétaire. Chaque bosquet devra être composé au minimum de 20% d'arbres et de 5 espèces différentes. Aucun bosquet ne dépassera 5 ares (aucune dérogation possible) et ne sera contigu à un autre bosquet ou zone forestière.
- privilégier des plantations garantes de la biodiversité et résistantes.
- Les plantations linéaires, haies, ripisylves, ... devront être composées d'au moins 6 espèces par site de plantation (pas de dérogation possible).
- les plantations intraparcellaires devront être composées d'au moins 4 espèces par parcelle de plantation (contiguïté de plantation).
- la plantation doit être uniquement composée d'arbres et d'arbustes. Les couvre-sols ne sont pas finançables ; par couvre-sols, l'Afac-Agroforesteries retient une définition large qui intègre, les lianes, le lierre, les millepertuis, ...
- si le candidat est un particulier ou un agriculteur, et qu'il est suivi par un conseiller « arbres champêtres, haies et agroforesteries », il devra respecter les préconisations du technicien. Si tel n'est pas le cas, la plantation sera retirée du programme.
- chaque plant labellisé « Végétal local » déclaré comme tel devra être attesté sur la facture du pépiniériste.

² Si le projet présenté par le candidat ne respecte pas dans l'un ou plusieurs des critères suivants - par son contexte particulier, par des besoins très spécifiques, ... - le candidat ne doit pas hésiter à présenter un argumentaire d'une page qui appuiera le document de candidature. L'Afac-Agroforesteries est ouverte à toutes les innovations, les particularismes régionaux ou contraintes particulières.

Financements

Le soutien financier à la plantation

- Le financement est de 0,85 euro par plant d'arbre ou d'arbuste.
- Le financement est de 1,10 euro par plant d'arbre ou d'arbuste labellisé « Végétal local ».³

L'aide sera versée à l'opérateur au prorata des tiges d'arbres ou arbustes réellement plantés pendant la durée du programme (de novembre 2017 au 30 avril 2018).

Si le candidat est une structure qui encadre la plantation chez un planteur (propriétaire du sol et de l'arbre), alors il doit l'informer des modalités du financement de sa plantation par l'Afac-Agroforesteries. Cette information doit être écrite et avérée, sur la facture ou la convention de partenariat, ... L'opérateur s'oblige à créer et à conserver un dossier individuel par planteur qui sera consultable par l'Afac-Agroforesteries ou un expert de la Fondation.

Un financement modulable

³ Candidater au label « Végétal local »

Attention, seuls les plants labellisés «Végétal local» peuvent percevoir l'aide financière supplémentaire. Pour obtenir le label «Végétal local» répondez à l'appel à candidature pour labelliser vos plants. Les dossiers de candidature seront ensuite étudiés par un comité de marque. Ces labellisations seront valables pour une période de dix ans et s'appliqueront aux espèces proposées par chaque candidat et validées par le comité de marque. A noter que deux sessions de commission de sélection sont organisées chaque année.

Téléchargez le dossier de candidature sur le site de la FCBN :

http://www.fcbn.fr/sites/fcbn.fr/files/ressource_telechargeable/dossier_de_candidaturevl.pdf

Pour d'autres informations, rendez-vous sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries :

<http://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/demarche-nationale-certification-darbres-arbustes-origine-locale/>

Contacts :

Afac-Agroforesteries : Michel Boutaud – boutaud@cren-poitou-charentes.org

FCBN : Sandra Malaval – sandra.malaval@cbnmp.fr – 05 62 95 87 86

Plante & Cité : Marianne Hédont - marianne.hedont@plante-et-cite.fr

Ce financement participe à la réalisation de la plantation ; il peut être affecté librement à des achats ou actions nécessités par la plantation : le conseil, les fournitures, le suivi dont voici des exemples de répartition :

- 100% ira au planteur
- 95% ira au planteur, 5% à la structure de conseil
- ou autre répartition

Ce financement peut également être modulé sur la globalité des opérations de plantation en fonction des critères du candidat retenu :

- l'opérateur souhaite favoriser le paillage biodégradable. Il est engagé pour 10.000 plants champêtres. L'opérateur peut réserver cette aide aux planteurs qui acceptent de passer du film plastique à une protection biodégradable de type paillage, BRF, ...
- certaines des plantations de l'opérateur sont déjà bien financées ; il souhaite concentrer l'aide du programme sur les projets les moins bien financés par ailleurs. Il peut financer 6.000 plants à 0.08 centimes et 4000 à 2 euros (ce n'est qu'un exemple ; les quantités et les montants sont à évaluer au regard des coûts et de la saison de plantation de l'opérateur). L'engagement financier de l'Afac-Agroforesteries reste identique ; pour cet exemple l'opérateur devra justifier de 10.000 plants champêtres plantés.

Dépassement de réalisation

En cas de dépassement de l'engagement prévu pour cette année de plantation, l'Afac-Agroforesteries se réserve le droit d'accepter ou de refuser le financement de ces plants supplémentaires au vu des résultats obtenus par l'ensemble des opérateurs.

Plafond

Aucun opérateur ne pourra être financé pour plus de 30.000 plants par saison de plantation.

Le nombre minimum de plants est de 2.000 arbres et arbustes champêtres par opérateur (dérogation possible pour les organismes en émergence, les exploitants agricoles, les structures d'animations, les opérations pilotes, ...).

Modalités des versements

Le versement des fonds s'effectuera en deux fois :

- un premier versement correspondant aux plants réalisés la première période de plantation (de novembre 2017-au 31 décembre 2017) aura lieu courant février-mars 2018.
- un deuxième versement correspondant aux plants réalisés la deuxième période de plantation (du 1er janvier 2018 au 30 avril 2018) aura lieu courant septembre 2018.

Ces versements dépendent des remises de bilan par l'opérateur, d'une part et d'autre part de la perception des fonds de la Fondation par l'Afac-Agroforesteries.

La perception des fonds est conditionnée par l'adhésion de l'opérateur à l'Afac-Agroforesteries sur la durée du programme (être à jour pour 2017 puis pour 2018).

Bilan de plantation

Un bilan de plantation réalisée sera demandé à l'opérateur. Il est composé de différents éléments :

1° un tableau de bord à remplir, en format excel (ci-joint en ANNEXE 1) composé de trois tableaux :

- Fiche opérateur
- Bilan de plantation
- Fiche espèces

Ce tableau de bord sera complété et envoyé par l'opérateur, à l'Afac-Agroforesteries, sous format excel, deux fois dans l'année :

- En janvier 2018, comme 1er bilan de la période de plantation de novembre 2017 à décembre 2017
- En mai 2018, comme complément au 1er bilan de plantation, pour la période de plantation de janvier 2018 à fin avril 2018

2° un descriptif détaillé d'une ou de plusieurs plantations exemplaires sera demandé à l'opérateur en fin de saison :

Le format :

- 1 page minimum (en word et pdf)

Le contenu :

- Titre du projet
- Nom de l'opérateur
- Localisation du projet
- Présentation du contexte (paysage, agricole, humain, ...)
- Thématique du projet
- Problématique et enjeux du projet
- Spécificité de la plantation
- Résultats attendus
- Composition de la plantation (la liste des espèces, la structure, ..)
- Deux illustrations (plan de plantation, dessins et/ou photographies, ...)
- Compléments souhaitables : une petite interview ou phrase clé du planteur, du conseiller ou de l'opérateur, ...

3° des photographies en action (plantation en cours, déroulage de paillage, préparation du sol, distribution des plants, plantation, mise en place des tuteurs, protections, ...). Les photographies seront adressées à l'Afac-Agroforesteries au format jpg, png, ... (pas de format .pdf) avec indication de la plantation (type de plantation et localisation géographique) photographiée et libre de droits d'usage pour toutes les personnes identifiables sur la photographie. L'opérateur abandonne les droits de ces photos à l'Afac-Agroforesteries qui s'oblige à indiquer les références de la prise de vue qui lui seront communiquées.

4° un bilan financier sur des états récapitulatifs de dépenses pour la totalité des opérations de plantation sur la durée du programme.

5° un dossier justificatif de l'utilisation de plants labellisés « Végétal local » composé des factures du pépiniériste fournissant les plants labellisés « végétal local »

Le rendu de ces éléments du bilan de plantation, dans les délais impartis, conditionne le versement de l'Afac-Agroforesteries pour l'opérateur.

Journée de formation

Échanger les pratiques

Une rencontre de tous les opérateurs est organisée chaque année en début de saison par l'Afac-Agroforesteries. Elle aura pour objet de permettre de mieux se connaître, d'échanger sur les techniques, de faire valoir une pratique, ... afin d'améliorer les plantations. **La participation à cette réunion est obligatoire pour entrer dans le programme.** La date et le lieu de cette journée seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE 3 : REMISE DES DOSSIERS ET COMMISSIONS

Conditions de remise du dossier de candidature :

Les candidats transmettent leur dossier par email à contact@afac-agroforesteies.fr avec pour objet : appel à projets « Plantons 1 million d'arbres en France ».

Seuls les dossiers de candidature reçus avant le vendredi 21 avril 2017 seront acceptés.

Sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées sur la base des documents fournis par les candidats en

application avec le règlement de l'appel à projets. Une première commission composée d'un jury Afac-Agroforesteries sélectionnera les candidats, courant mai-juin 2017. Lors d'une deuxième commission, l'Afac-Agroforesteries présentera à la Fondation les dossiers retenus pour les valider communément. La réponse aux candidats retenus sera transmise courant fin avril par email.

Acceptation du candidat :

Une fois le candidat averti de sa sélection, ce dernier devra envoyer une réponse écrite de son acceptation d'engagement dans le programme avant le 1 juillet 2017 à l'adresse email suivante : administration@afac-agroforesteries.fr.

Demande de renseignements :

Toute demande doit être adressée à :

Mlle Paule POINTEREAU
contact@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 79 25 61 37

ANNEXE 1.

Modèle de tableau de bord

Fiche opérateur - Table de saisie des données

Année :	
Période de plantation :	
Date d'actualisation :	

Saisie de données sur l'opérateur référent du programme

Nom et Prénom de la personne référente	
Fonction	
N° de tel fixe	
N° de tel portable	
Email	
Nom et Prénom de la 2ème personne référente (si il y a)	
Fonction	
N° de tel fixe	
N° de tel portable	
Email	

Saisie de données sur la structure de l'opérateur

Nom de la structure	
Adresse complète de la structure	
Nom et prénom du responsable ou président de la structure	
Air d'influence de la structure (régionale, départementale, communale, bassin versant, exploitation, autre)	
Typologie de la structure*	
Objectifs principal de la structure	
Projet phare de la structure	
Nombre de salariés mobilisés sur le programme	
Nombre de bénévoles mobilisés sur le programme	
Nombre d'adhérents mobilisés sur le programme	
Nombre d'arbres plantés en moyenne chaque année par la structure	

Saisie de données sur le programme

Année(s) de participation antérieure au programme	
Co-financeurs éventuels	

Saisie de données sur l'engagement dans la filière "Arbres et Arbustes Locaux"

Date de certification	
Nombre d'espèces certifiées" végétal local"	
Nombre de régions d'origines	
Coordonnées de vos fournisseurs de plants (même si ils ne produisent pas des plants "végétal local")	

***Typologie de la structure**

choisir parmi :
association "arbres champêtres, haies et agroforesteries"
association environnementale
collectivité territoriale
fédération des chasseurs
chambre d'agriculture et structure agricole
entreprise et bureau d'étude
enseignement et recherche
individuel (agriculteur, particulier)
autre (préciser)

Règlement de l'appel à projets du programme « Plantons 1 million d'arbres en France » saison 2017-2018

Bilan de plantation - Table de saisie des données													
Année :		Opérateur :											
Période de plantation :		Pays :											
Date d'actualisation :													
Saisie de données relatives à la localisation du site de plantation				Site 1	Site 2	Site 3	Site 4	Site 5	Site 6	Site 7	Site 8	Site 9	Site ...
Latitude (de la commune renseignée par l'Afac-A)													
Longitude (de la commune renseignée par l'Afac-A)													
Lieu-dit													
Code postal													
Commune													
Région													
Pays				France	France	France	France	France	France	France	France	France	France
Saisie de données relatives à la plantations													
Nombre d'arbres plantés													
Nombre de plants certifiés d'origine locale (contenu dans le nombre d'arbres plantés)													
Nom et prénom du planteur													
Type de planteur*													
Type de plantation*													
Objectif principal du planteur*													
Type de paillage													
Type de protection des plants (filet, grillage ou autre)													
Saisie de données relatives à la sensibilisation/formation													
Animation Fondation Yves Rocher													
Thème de l'animation													
Nombre estimé de personnes touchées													
Nombre d'arbres plantés													
Date de l'événement													
Saisie de données financières													
Financement													
Nombre d'arbres conventionnés (prévu par l'opérateur)				arbres	montant en €								
Nombre d'arbres réalisés													
*Type de planteur													
choisir parmi :													
agriculteur													
particulier (non-agriculteur)													
collectivité													
association													
autre (préciser)													
*Type de Plantation													
choisir parmi :													
haie simple													
haie double													
haie sur talus													
verger haute tige													
bosquet													
intraparcellaire													
alignement d'arbres													
arbres isolés													
*Objectif principal du planteur													
choisir parmi :													
confort animal													
protection des parcelles (brise-vent, ...)													
protection des cours d'eau													
préservation biodiversité													
amélioration paysagère													
valorisation du bois (bois énergie, bois d'œuvre													
rétablissement de la TVB													
auxiliaire des cultures													
intérêt cynégétique													
lutte contre l'érosion													
clôture													
autre (préciser)													

